

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

11 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 11 JANVIER 2017, à 18 h (6 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

01-17-001A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

En ce début de 2017, le préfet offre ses meilleurs souhaits de bonne année, avec de la santé et la réalisation de beaux projets.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016.

01-17-002A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016, ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

01-17-003A

Avis sur demande du ministère des Transports concernant l'autorisation à la CPTAQ : lot 35E-P, rang 5, canton Brodeur (route Moffet-Laforce), dans la municipalité de Moffet (aliénation, lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture).

Considérant que depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un organisme public doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA;

Considérant que la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du Schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant la demande du ministère des Transports, concernant l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 35E-P, du rang 5, canton Brodeur, dans la municipalité de Moffet;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

Nature du projet

Il s'agit d'un projet d'achat de 4 247,1 mètres carrés et de servitude temporaire de 3 ans de 6 767,4 mètres carrés, en bordure de la route Moffet-Laforce, pour stabiliser le talus, remplacer un ponceau ainsi qu'une glissière.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (le terrain en question est en grande partie enclavé entre la route et une rivière);
- l'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet du ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet du ministère des Transports est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

01-17-004A

Nomination d'un inspecteur des bâtiments en territoire non organisé (TNO).

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner la décision du comité municipal de Laniel et de nommer monsieur Pierre Major à titre :
 - d'inspecteur des bâtiments pour l'application de la réglementation d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis, etc) en territoire non organisé;
 - d'inspecteur en environnement pour l'application du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées en territoire non organisé.

Cette nomination est conforme à l'article 3.2 du règlement de la MRC sur les permis et certificats en territoire non organisé. Il s'agit de remplacer monsieur Martial Perrault.

Madame Susie Trudel demeure inspectrice adjointe.

La rémunération et les conditions de travail de monsieur Major et de madame Trudel relèvent du comité municipal de Laniel.

N. B. : Pour le prochain sujet, M^{me} Nicole Rochon se retire. Il est 18 h 05.

01-17-005A

Autorisation pour signature d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la ville de Témiscaming, le Comité municipal de Laniel inc. et la MRC de Témiscamingue.

Considérant que selon les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

Considérant que le Comité municipal de Laniel n'a aucune entente de protection incendie;

Considérant que la Ville de Témiscaming et sa brigade de pompiers sont prêts et désireux d'offrir une protection incendie sur le territoire de Laniel;

Considérant que la Ville de Témiscaming et le Comité municipal de Laniel ont convenu des différentes modalités incluses dans l'entente;

Considérant que ladite entente est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu majoritairement

- ❖ D'entériner la recommandation du Comité municipal de Laniel, soit de procéder à la signature de cette entente;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente, dont la mise en application débute le 1^{er} janvier 2017.

N. B. : M^{me} Nicole Rochon revient. Il est 18 h 10.

01-17-006A

Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue – Route verte – Entretien 2016.

Considérant que la Route verte est une infrastructure touristique importante nécessitant des travaux d'entretien réguliers;

Considérant que celle-ci traverse cinq municipalités, allant de Ville-Marie à Angliers, pour un total de 45 km;

Considérant que la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue (SAEPLT) est l'organisme mandaté par la MRC de Témiscamingue pour assurer la réalisation des travaux;

Considérant que, tel que démontré dans le rapport déposé par la SAEPLT, le coût des travaux effectués au cours de la saison 2016 fut de 20 314 \$, dont 10 358 \$ provenant de la contribution du milieu;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de verser la subvention de 9 956 \$ pour les travaux effectués pour la saison 2016, conformément au programme Route verte, prévoyant le remboursement de la moitié des frais.

Mémoire des chemins d'eau – Demande de soutien financier pour leurs actions de promotion.

01-17-007A

Considérant le dépôt d'une demande financière de l'organisme Mémoire des chemins d'eau, s'élevant à un montant de 1 652 \$ pour soutenir leurs actions de promotion;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De décliner la demande de soutien financier, considérant que la MRC de Témiscamingue a déjà autorisé la contribution financière à cet organisme, pour l'octroi d'un rabais de 20 % sur les frais de publicité, dans le guide touristique de l'Abitibi-Témiscamingue pour 2017.

01-17-008A

Gestion de l'immeuble – Demande du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'obtention de 2 nouvelles places de stationnement avec prise électrique extérieure.

Considérant que la MRC de Témiscamingue dispose de l'espace nécessaire pour acquiescer à la demande du Centre jeunesse;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a demandé à deux entreprises en électricité du Témiscamingue de soumettre une estimation budgétaire pour l'installation de deux prises électriques extérieures, soit :

- Installations électriques Gadi pour un montant de : 476,45 \$
- Bellehumeur électrique pour un montant de : 1 333,71 \$

Considérant que la MRC de Témiscamingue réserve deux places de stationnement pour personnes handicapées, alors qu'une place répond aux besoins;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la demande du Centre jeunesse et d'allouer deux espaces de stationnement réservés supplémentaires;
- ❖ D'accorder le contrat pour l'installation des prises électriques extérieures à l'entreprise *Installations électriques Gadi*, pour un montant de 476,45 \$, qui devra être remboursé par le Centre Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

Information

Fonds de l'athlète de la MRC de Témiscamingue – Gestion du fonds.

Lors de la dernière présentation de la finale régionale des Jeux du Québec en sol témiscamien, à l'hiver 2012, un solde résiduel de 5 462,55 \$ avait été confié à la MRC de Témiscamingue, pour la mise sur pied d'un Fonds de l'athlète. En 2013, la MRC de Témiscamingue versa une somme supplémentaire de 4 000 \$ à ce Fonds, portant le montant disponible à 8 962,55 \$.

L'objectif principal de ce fonds est de supporter les athlètes, qui participent à la finale provinciale des Jeux du Québec, en assumant leurs frais d'inscription. La MRC contribua pour un montant total de 1 550 \$, lors de la dernière finale provinciale des Jeux du Québec, ce qui porte le montant résiduel disponible à 7 412,50 \$. De plus, au fil des ans, une demande ponctuelle pour participer à un championnat canadien, en dehors des Jeux du Québec, a également été acceptée.

Comme il est possible de le constater, ce fonds n'est pas très actif, une réflexion s'amorce pour structurer davantage celui-ci. Dans les scénarios envisagés :

- ♦ Vérifier si le fonds pourrait être administré par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour les athlètes du Témiscamingue;
- ♦ Prendre le résiduel du fonds pour l'achat d'équipements (à définir);
- ♦ Confier la gestion à GénérAction;
- ♦ Épuiser le fonds;
- ♦ Transférer le résiduel dans la prochaine organisation des Jeux du Québec, lorsque ceux-ci se tiennent au Témiscamingue.

Le dossier sera documenté dans les prochains mois, pour cibler la meilleure solution.

01-17-009A

Fonds de l'athlète de la MRC de Témiscamingue – Demande de soutien financier – M^{lle} Charlotte Rannou, patinage artistique.

Considérant les disponibilités budgétaires dans le Fonds de l'athlète;

Considérant que M^{lle} Rannou a représenté l'équipe du Québec dans une compétition canadienne qui s'est déroulée à Montréal du 30 novembre au 4 décembre 2016;

Considérant les coûts reliés à la participation à une telle compétition;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un montant forfaitaire de 250 \$ à M^{lle} Charlotte Rannou, à même le Fonds de l'athlète, pour sa participation à la compétition canadienne qui s'est déroulée à Montréal du 30 novembre au 4 décembre 2016;
- ❖ De considérer cette aide financière comme un support de la MRC pour des athlètes de haut niveau, qui représentent non seulement le Québec, mais également le Témiscamingue lors de championnats canadiens ou internationaux.

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2017.

01-17-010A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRC de Témiscamingue auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2017 :
 - ↳ Association québécoise d'urbanisme : 158,67 \$;
 - ↳ Association des aménagistes régionaux du Québec : 480,60 \$;
 - ↳ Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec : 402,41 \$;
 - ↳ Fédération québécoise des municipalités : 20 063,02 \$;
 - ↳ Les Arts et la Ville : 400 \$.

Pour le renouvellement des prochaines adhésions 2017, le CA informe la directrice générale qu'un bilan des renouvellements soit apporté auprès du comité administratif, étant donné que le tout est prévu au budget 2017. Ainsi, pour l'avenir, seules les nouvelles adhésions devront être ramenées pour autorisation.

Information **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

01-17-011A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **123 629,15 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **855 208,24 \$**, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2016.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 11 janvier 2017.

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

01-17-012A Ajournement de la séance.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la présente séance est ajournée à mercredi, 11 janvier 2017, à 20 h 30.

La séance est ajournée à 18 h 50.

Arnaud Warolin, préfet

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.